



## Facture ne correspond pas au devis oral

Par **martinevh**, le **03/02/2009** à **23:19**

Pour changer un robinet d'eau de machine à laver, le plombier en juillet 2006 m'a indiqué par téléphone un prix d'une cinquantaine d'euros. Près d'un an après il m'a envoyé une facture de 85 euros. J'ai contesté auprès de sa secrétaire et est demandé à ce qu'il me tél. Il ne l'a jamais fait. Depuis, une fois dans l'année je reçois un rappel de facture. Cette fois pour 2009, il me menace de me faire payer les intérêts de retard. J'ai toujours voulu le payer mais au prix annoncé par téléphone. Sa secrétaire lui en a fait part. Il ne veut pas rectifier sa facture. Que dois-je faire ? Suis-je obligée de payer ce montant de 85 euros au lieu d'une cinquantaine annoncée lors de la prise de rendez-vous pour les travaux. Il n'y a jamais eu de devis écrit. J'ai juste signée un papier comme quoi il avait changé le robinet. Il ne figurait aucun montant sur celui-ci.

Merci de votre réponse.